



Conseil d'administration du 18 novembre 2021

Membres en exercice : 50
Membres présents ou suppléés : 26
Membres ayant donné mandat : 11
Nombre de voix : 37
Pour : 37
Contre : 0
Abstention : 0

DELIBERATION n°20210238 COMMISSIONS THEMATIQUES MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS FORET, TOURISME ET BIODIVERSITE

Le conseil d'administration de l'établissement public du Parc national des Cévennes, convoqué par courriel du 4 novembre 2021, s'est réuni le 18 novembre 2021 à 9h, au siège de l'établissement à Florac-Trois-Rivières, sous la présidence de M. Henri COUDERC :

Présents avec voix délibérative : Mme Nicole AMASSE, M. Alain ARGILIER représenté par M. Pierre-Emmanuel DAUTRY, M. Daniel BARBERIO, M. Régis BAYLE, M. Denis BERTRAND, M. Philippe BILLET, Mme Régine BOURGADE, Mme Jeannine BOURRELY, M. Christian BRUGERON, M. Kisito CENDRIER, Mme Catherine CIBIEN, M. Arnaud COLLIN, M. Henri COUDERC, Mme Chloé DEMEULENAERE représentée par M. Stéphane FRANCHI, le directeur départemental adjoint des territoires et de la mer du Gard représenté par Mme Hélène JACQUET-FONTAINE, M. Sébastien FOREST représenté par M. Laurent SCHEYER, M. Xavier GANDON représenté par M. Xavier CANELLAS, M. Jean HANNART, G^{al} Benoit HOUSSAY représenté par M. Jean-Charles SENEZ, Mme Michèle MANOA, M. Jean-Pierre LAGANNE, M. Pierre PLAGNES, Mme Line ROUSTAN, Mme Flore THEROND représentée par M. Serge VEDRINES, M. Alexandre VIGNE, M. Georges ZINSSTAG.

Ayant donné mandat : M. Lucien AFFORTIT à M. Henri COUDERC, M. Gilbert BAGNOL à M. Henri COUDERC, Mme Marianne CARBONNIER-BURKARD à M. Henri COUDERC, M. Henri CLEMENT à M. Henri COUDERC, Mme Sylvie COISNE à Mme Jeannine BOURRELY, M. Pierre DEMANGEAT à M. Henri COUDERC, Mme Brigitte DONNADIEU à M. Alexandre VIGNE, M. Paul-Henry DUPUY à M. Henri COUDERC, M. Denis PIT à M. Georges ZINSSTAG, M. René ROSOUX à M. Philippe BILLET, M. André THEROND à Mme Line ROUSTAN.

Vu le code de l'environnement, et notamment son article R.331-23,

Vu le décret n°2009-1677 du 29 décembre 2009 pris pour l'adaptation de la délimitation et de la réglementation du Parc national des Cévennes aux dispositions du code de l'environnement issues de la loi n°2006-436 du 14 avril 2006,

Vu le décret n°2013-995 du 8 novembre 2013 portant approbation de la charte du Parc national des Cévennes,

Vu la délibération n°20170022 du conseil d'administration du 25 janvier 2017 portant sur la création des commissions thématiques de l'EP PNC,

Vu la délibération n°20200091 du conseil d'administration du 12 mars 2020 modifiant les délégations du conseil d'administration au bureau et à la directrice de l'EP PNC,

Vu la délibération n°20210237 du 18 novembre 2021 par laquelle le conseil d'administration approuve le règlement intérieur des instances de l'EP PNC,

Sur proposition de la directrice de l'établissement,

Après un vote à l'unanimité, le conseil d'administration approuve la composition des commissions
Forêt, Tourisme et Biodiversité ci-jointe.

La directrice,


Anne LEGILE

Le président du conseil d'administration,


Henri COUDERC



Commission Tourisme

Nombre total de membres : **31**

Collège	Membre de la commission	Structure/Personne chargée de proposer la candidature	Nb
Etat	1 représentant de la DDCSPP 30	DDCSPP 30	2
	1 représentant de la DDCSPP 48	DDCSPP 48	
Collectivités locales	1 représentant SM Grand site des gorges du Tarn, de la Jonte et des causses	Président SMGS GTJC	5
	1 représentant du CD 30	Président du CD 30	
	1 représentant du CD 48	Présidente du CD 48	
	2 représentants de Pôle pleine nature	Président CC CACTS Président SMA du Mont-Lozère	
Collège socio-professionnels	1 représentant de l'Entente interdépartementale C&C	Entente interdépartementale C&C	18
	1 représentant de l'ARDT 30	ADRT 30	
	1 représentant du CDT 48	CDT 48	
	6 représentants d'office de tourisme	OT	
	1 représentant CCI	sur proposition conjointe CCI 30 et CCI 48	
	5 gestionnaires d'infrastructure touristique	EP PNC	
	1 représentant Cévennes Ecotourisme		
	1 représentant de l'ONF	sur proposition conjointe ONF48 et ONF30	
	1 représentant du Syndicat national des accompagnateurs en montagne	SNAM	
Collège société civile	1 représentant association Protection de la Nature (CEN LOZERE/LPO)	EP PNC	5
	2 représentants d'association Itinérance		
	2 représentants d'association APN		
Conseil scientifique de l'EP PNC	1 représentant du CS	Présidente du CS	1
TOTAL			31

Commission Biodiversité

Nombre total de membres : 32

Collège	Membre de la commission	Structure/Personne chargée de proposer la candidature	Nb
	1 représentant de la DDTM du Gard	DDTM 30	2
	1 représentant de la DREAL Occitanie	DREAL Occitanie	
Collectivités locales	1 représentant du conseil régional Occitanie	Région Occitanie	10
	1 représentant du conseil départemental Lozère	Département de la Lozère	
	1 représentant du conseil départemental Gard	Département du Gard	
	2 représentants de SAGE	SAGE du Tarn SAGE des Gardons	
	5 animateurs de collectivités locales en charge d'un site natura 2000	EP PNC	
Collège socio-professionnels	1 représentant du CEN LR	CEN LR	13
	1 représentant du CBN Méditerranée	CBN Med	
	1 représentant de fédération de chasse	sur proposition conjointe FDC 48 et FDC 30	
	1 représentant fédération de pêche	sur proposition conjointe FDP 48 et FDP 30	
	2 représentants OFB	OFB 48 OFB 30	
	1 représentant Agence de l'eau	AE Adour Garonne	
	1 forestier	EP PNC	
	1 agriculteur		
	1 organisateur de manifestation sportive		
	2 représentants d'entreprise		
	1 représentant ONF	sur proposition conjointe ONF 48 et 30	
Collège société civile	5 représentant d'associations de protection de l'environnement	EP PNC	5
Conseil scientifique de l'EPPNC	2 représentant du CS	Présidente du CS	2
		TOTAL	32

Commission Forêt

Nombre total de membres : 29

Collège	Membre de la commission	Structure/Personne chargée de proposer la candidature	Nb
Etat	1 représentant de la DDT de la Lozère	DDT 48	3
	1 représentant de la DDTM du Gard	DDTM 30	
	1 représentant de la DRAAF Occitanie	DRAAF Occitanie	
Collectivités locales	1 représentant du conseil régional Occitanie	Région Occitanie	6
	1 représentant du conseil départemental Lozère	Département de la Lozère	
	1 représentant du conseil départemental Gard	Département du Gard	
	1 représentant des communes forestières	Associations départementale et régionale des communes forestières	
	2 représentants de collectivités porteuses d'une démarche en faveur de la forêt (chartes forestières notamment)	Charte forestière Sud-Lozère Charte forestière du Pays Cévennes	
Collège socioprofessionnels	1 représentant de l'ONF 48	ONF 48	15
	1 représentant de l'ONF 30-34	ONF 30	
	1 représentants CRPF	CRPF	
	1 représentant chambre d'agriculture	sur proposition conjointe CA 48 et CA 30	
	1 représentant de coopérative forestière	Coopérative forestière La Forêt privée lozérienne et gardoise	
	2 propriétaires forestiers privés	Syndicats de propriétaires privés 30 et 48	
	2 propriétaires forestiers privés représentants de la formation forestière	Associations FOGEFOR 30 et 48	
	2 exploitants forestiers	Syndicat des récoltants forestiers 30 et 48	
	1 Interprofession	FIBOIS Occitanie	
	1 transformateur	EP PNC	
	1 représentant des CCI	sur proposition conjointe SDEE, CCI 48 et CCI 30	
	1 représentant de l'enseignement forestier	MFR de Javols	
Collège société civile	1 agriculteur issu de la commission Agriculture (commission agri)	Président(e) de la commission Agriculture	4
	1 chasseur	sur proposition conjointe FDC 30 et FDC 48	
	1 représentant d'association de protection de l'environnement	EP PNC	
	1 représentant des usages récréatifs randonnée, tourisme...		
Conseil scientifique de l'EPPNC	1 représentant du CS	Présidente du CS	1
			TOTAL
			29